

Validation des acquis de l'expérience

Programme *Re-connaissance*

www.enass.fr

www.ifpass.fr

www.formations-assurance.fr

www.emploi-assurance.com

ifpass
Institut de Formation
de la Profession de l'Assurance

le cnam
école management & société

enass

Validation des acquis de l'expérience

Faire reconnaître ses **compétences** !

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel permettant à toute personne engagée dans la vie active et justifiant d'au moins 3 ans d'expérience, consécutifs ou non, de faire valoir son expérience pour acquérir tout ou partie d'une certification, titre ou diplôme.

OBJECTIFS

Pour le salarié :

- Valoriser ses acquis et obtenir une certification
- Faire le point sur son expérience
- Faire évoluer sa situation professionnelle
- Reprendre confiance en soi

Pour l'entreprise :

- Mieux gérer les compétences de ses collaborateurs
- Répondre aux besoins de certification des salariés
- Être accompagné dans ses démarches collectives

L'Enass-IFPASS adapte ses prestations VAE aux besoins de l'entreprise.

DÉMARCHE

- Analyse du projet et de la recevabilité de la demande
- Elaboration du dossier : description du parcours professionnel, mise en perspective des expériences au vu de la certification visée, reconstitution des éléments de « preuves » appuyant le dossier
- Préparation à la présentation du dossier devant un jury
- Validation du dossier par un jury

Pour soutenir les candidats dans cette démarche, l'Enass-IFPASS propose une aide méthodologique personnalisée tout au long du processus.

Les conseillers VAE sont des professionnels ou des enseignants de l'Enass-IFPASS. Ils sont habilités par le Cnam.

DURÉE

La démarche se déroule sur une durée allant de 6 à 12 mois.

L'accompagnement est en moyenne de 11h : 3 entretiens individuels en face à face, du tutorat pédagogique et un atelier pour la préparation au jury.

LIEU

Paris La Défense

L'Enass-IFPASS prépare également à la **Validation des Acquis Professionnels**.

Dispositif similaire à la VAE, il permet d'accéder directement à une formation de l'enseignement supérieur sans avoir le diplôme requis à l'entrée.

CONTACT

Laurence CASSE-COURDACHER

lcasse-courdacher@ifpass.fr

01 47 76 58 46